

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 7 avril 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le huitième jour d'avril deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12592-04-2025

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025 en reportant les points suivants à une séance ultérieure :

- 8.1 Embauche d'une préposée ou d'un préposé aux écocentres pour 26 semaines
- 8.2 Embauche d'une préposée ou d'un préposé aux écocentres pour 14 semaines
- 11.1 Signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec avec le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12593-04-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 a été courriellé à chacun des élus le 4 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FAITS SAILLANTS DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité et les faits saillants pour la période du 12 mars au 8 avril 2025.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12594-04-2025

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mars 2025 :

Paiements : 628 624,70 \$

Factures : 136 534,96 \$

TOTAL : 765 159,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12595-04-2025

Approbation du rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 29 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 29 mars 2025 de 8 111,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12596-04-2025

Adoption de la description du projet - mise à jour du schéma d'aménagement et de développement, intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la signature de la *Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* entre la ministre des Affaires municipales et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie le 18 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la convention d'aide financière, la MRC de La Haute-Gaspésie a l'obligation d'adopter et de soumettre à la ministre, au plus tard six mois suivant la signature de la convention, une description du projet pour l'obtention de son approbation ;

CONSIDÉRANT QUE la description du projet approuvée par la ministre fera partie de la convention ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce projet visent à :

- a) embaucher une ressource en aménagement du territoire dédiée aux travaux visant la révision du schéma d'aménagement et de développement par l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire,

- b) répondre aux attentes gouvernementales en tenant compte des réalités et des enjeux du territoire de la MRC,
- c) réaliser les activités et travaux relatifs à la révision du schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet est de 273 250,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte la description du projet dans le cadre du *Soutien financier aux municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire* telle qu'elle a été déposée et la soumet à la ministre des Affaires municipales ;
2. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, le formulaire de la description de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12597-04-2025

Opposition aux projets potentiels de fermeture de chemins situés en territoire public dit libre dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a informé le gouvernement du Québec de sa ferme opposition à l'égard du projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie annoncé en avril 2024 (*réf./MRCHG : résolution n° 12384-06-2024*) ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 2024 marque la fin de la période de consultation publique sur le projet pilote et sur les intentions de modifications réglementaires l'accompagnant ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, le gouvernement du Québec analyse les mémoires déposés dans le cadre de cette consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique concernant les projets potentiels de fermeture de chemins dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie, qui est portée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), s'appuie sur les modalités et le périmètre de la zone d'habitat en restauration (ZHR) et des massifs de conservation qui sont proposés par le projet pilote alors que celui-ci ne devrait pas être utilisé comme outil de référence par l'administration publique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote n'a pas été enchâssé dans la législation québécoise, n'est pas en vigueur et ne devrait pas être mis en œuvre à ce stade-ci ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une stratégie globale de conservation du caribou montagnard et de son habitat en vigueur et d'une acceptabilité sociale quant à celle-ci, l'exercice actuellement réalisé par le MRNF est précipité ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de chemins sur le territoire public dit libre est susceptible d'avoir d'importantes conséquences socioéconomiques négatives sur une multitude de secteurs d'activité, dont le récréotourisme, la chasse, l'aménagement forestier, les travaux sylvicoles et le développement éolien ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de chemins sur le territoire public dit libre priverait de nombreuses familles souffrant d'insécurité alimentaire en raison de leur condition sociale de l'accès à l'arrière-pays afin d'y pratiquer des activités de prélèvements fauniques (chasse et pêche) à des fins de subsistance ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de sonder la population quant à chaque tronçon de chemin se trouvant sur le territoire public dit libre qui est susceptible de faire l'objet d'une fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ne s'oppose pas à la fermeture de chemins situés dans les territoires fauniques structurés gérés par la Sépaq, dont celui de la Réserve faunique des Chic-Chocs, et dans le parc national de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le mécanisme choisi par le MRNF afin de mener la consultation publique portant sur la fermeture de chemins n'est pas convivial et est peu accessible pour la population, notamment dans un contexte où la maîtrise des outils technologiques permettant de participer à la consultation n'est pas acquise ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est la plus dévitalisée à l'échelle québécoise, elle ne peut se permettre que les conditions de vie de ses habitants se détériorent davantage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite un juste équilibre entre la conservation du caribou montagnard et la vitalité socioéconomique de la région ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. avise le gouvernement du Québec qu'il s'oppose fermement aux projets potentiels de fermeture de chemins situés en territoire public dit libre tels qu'ils ont été soumis ;
2. poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin que des mesures tout aussi efficaces pour la conservation du caribou montagnard et de son habitat, adaptées à la réalité socioéconomique de la région, soient mises en place.

M. Joël Côté est contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12598-04-2025

Fonds régions et ruralité, volet 2, aides financières accordées
Fonds local d'investissement, prêt à terme

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 26 mars 2025, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le comité d'investissement a accordé un prêt pour un projet présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les décisions du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie prises le 26 mars 2025 qui a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

Fonds régions et ruralité, volet 2 <i>Soutien à la compétence de développement local et régional</i>		
<i>Soutien aux entreprises</i>		
N° résolution	Montant	Nom de l'entreprise ou organisme
CI-1747-03-25	25 000 \$	MRC de La Haute-Gaspésie <i>Programme d'appui aux collectivités (PAC) – An 1</i>
CI-1748-03-25	2 063 \$	Choc Événements Sainte-Anne-des-Monts <i>Festival Fauve Mauve, édition 2025</i>
CI-1750-03-25	Subvention initiale 27 635 \$ <i>Solde non versé</i>	Distillerie Cap-Chat – image de marque Réf. : Modification résolution CI-1557-12-22 MRC : Modification résolution 11904-01-2023

	11 054 \$	
CI-1751-03-25	Subvention initiale 12 000 \$ Abrogation de résolution	PasSages Doula inc., Marsoui/Démarrage d'entreprise pour des services en périnatalité <i>Projet non réalisé</i> Réf. : Abrogation résolution CI-1651-12-23 MRC : Modification résolution 12223-12-2023
CI-1752-03-25	30 000 \$	Concept K Sainte-Anne-des-Monts <i>Déménagement et expansion, phase 2</i>
CI-1753-03-25	20 000 \$	Bio-Sauvage inc. Cap-Chat <i>Sauces Cap-Cru</i>
CI-1757-03-25	20 000 \$	MRC de La Haute-Gaspésie – Ville de Cap-Chat <i>Borne touristique ministère du Tourisme (MTO) et Tourisme Gaspésie</i>
CI-1758-03-25	18 000 \$	MRC de La Haute-Gaspésie et Ville de Sainte-Anne-des-Monts <i>Budget promotion touristique</i>
CI-1759-03-25	2 500 \$	Productions de la Salle Comble Sainte-Anne-des-Monts <i>Renouvellement du partenariat de saison 2025-2026</i>
CI-1760-03-25	26 700 \$	Corporation du club de golf Le Gaspésien Sainte-Anne-des-Monts <i>Amélioration des infrastructures</i>
CI-1761-03-25	5 000 \$	Haute-Gaspésie me voici Sainte-Anne-des-Monts <i>Place aux jeunes Haute-Gaspésie – demande 2025-2026</i>
CI-1762-03-25	4 774 \$	Choc Événements Sainte-Anne-des-Monts <i>Festival Fauve Mauve, édition 2025</i>

2. approuve la décision du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie prise le 26 mars 2025 qui a accordé le prêt suivant pour un projet présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement :

Fonds local d'investissement		
N° résolution	Montant	Nom de l'entreprise ou organisme
CI-1754-03-25	Prêt à terme de 30 000 \$	Foremo – 9425-2632 Québec inc. (société de gestion d'Alexandre Thibodeau) Saint-Maxime-du-Mont-Louis <i>Relève d'entreprise</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12599-04-2025

Accès entreprise Québec, projet *Réalisation d'une vision d'aménagement et d'un modèle de planification stratégique sectorielle*, Nomade paysage

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 26 mars 2025, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a autorisé une dépense pour des honoraires pour un projet présenté dans le cadre d'Accès entreprise Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la décision du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie prise le 26 mars 2025 qui a autorisé une dépense pour des honoraires pour le projet suivant présenté dans le cadre d'Accès entreprise Québec :

Budget honoraires AEQ		
N° résolution	Montant	Nom de l'entreprise ou organisme
CI-1756-03-25	19 148 \$	Nomade paysage Saint-Cyprien <i>Réalisation d'une vision d'aménagement et d'un modèle de planification stratégique sectorielle</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION NUMÉRO 12600-04-2025

Offre de service de GFL Environnemental inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières encombrantes 2025

CONSIDÉRANT l'offre de service de GFL Environnemental inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières encombrantes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit de Cap-Chat à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, incluant ses territoires non organisés, pour la semaine du 9 au 14 juin 2025, au cout de 23 508,75 \$ plus taxes, soit 27 029,19 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retient l'offre de service de GFL Environnemental inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières encombrantes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, incluant ses territoires non organisés, pour la semaine du 9 au 14 juin 2025, au cout de 23 508,75 \$ plus taxes, soit 27 029,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12601-04-2025

Entente de développement culturel, aide financière accordée, projet *Activités de médiation culturelle dans le cadre de la saison estivale 2025* de La Machine à Truc

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 3 000,00 \$ déposée par La Machine à Truc pour le projet *Activités de médiation culturelle dans le cadre de la saison estivale 2025*, présentée dans le cadre du Programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 – Volet 1* du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet s'élève à 9 050,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle transitoire 2023-2025* de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle a été prolongée jusqu'en 2027 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 3 000,00 \$ à La Machine à Truc pour le projet *Activités de médiation culturelle dans le cadre de la saison estivale 2025*, laquelle somme sera prélevée de la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 – Volet 1*;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HABITATION

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 - PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

À titre d'information, dépôt du *Rapport de fin d'année financière 2024-2025/Programmes SHQ*, préparé par la responsable des programmes de la Société d'habitation du Québec de la MRC de La Haute-Gaspésie :

Programme RénoRégion

Budget 2023-2025 : 600 000,00 \$

Demandes déposées en 2024-2025 : 57
Demandes traitées (dossiers autorisés) : 20
Demandes non traitées : 29
Demandes non admissibles : 8
Total des subventions versées : 307 124,00 \$

Solde de la subvention 2023-2025 : 8 434,00 \$

Programme d'adaptation de domicile 2024-2025

Demandes traitées (dossiers) : 1
Dossiers en attente : 8

À noter que le PAD a été suspendu en novembre 2024 et qu'aucun dossier n'a pu être autorisé jusqu'au 31 mars 2025, fin de l'année financière.

Programme Petits établissements accessibles 2024-2025

Demande traitée (dossier) : 0
Total des subventions versées : 0

RÉSOLUTION NUMÉRO 12602-04-2025

Demande au gouvernement du Québec de relancer le programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion peut améliorer la qualité de vie des personnes âgées conformément à sa Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens, citoyennes et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309,00 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÈNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

1. de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
2. de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;
3. de transmettre la résolution rapidement aux personnes suivantes :
 - ✓ M. François Legault, premier ministre du Québec
 - ✓ M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
 - ✓ M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
 - ✓ M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
 - ✓ M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
 - ✓ M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
 - ✓ M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier *Sécurité publique*.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12603-04-2025

Lots intramunicipaux, annexe 5 du *Programme d'aménagement durable des forêts*, registre annuel des projets, 2024-2027

CONSIDÉRANT les deux tableaux de l'annexe 5 du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), registre annuel des projets de la MRC, couvrant la période 2024-2027, relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion, préparés par l'ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les deux tableaux de l'annexe 5 du PADF, registre annuel des projets de la MRC, couvrant la période 2024-2027, tels qu'ils ont été soumis.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, les tableaux de l'annexe 5 du PADF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12604-04-2025

Autorisation à conclure des ententes pour la réalisation des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, saison 2025, par la direction générale de la MRC

CONSIDÉRANT le contexte d'incertitude actuelle entourant les marchés du bois et le financement des travaux sylvicoles non commerciaux sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT l'urgence de récupérer les bois de chablis sur les TPI, le nombre limité de preneurs locaux pour ces bois et l'abondance de bois de chablis en général dans le secteur en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a 485 000 arbres en commande pour le reboisement 2025, que très peu de travaux sylvicoles sont prévus dans le secteur de Sainte-Anne-des-Monts en 2025 sur la forêt publique et que les entrepreneurs sylvicoles locaux ont un urgent besoin de travaux locaux pour conserver leur main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la rapidité de la MRC de La Haute-Gaspésie à réagir rapidement dans un contexte incertain et changeant fera une grande différence sur les travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux qui pourront être réalisés en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'état du fonds forestier ne permet pas d'investir en sylviculture en 2025 sans la confirmation de budgets supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut octroyer de gré à gré des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux si la rémunération ou les redevances à verser liées à ceux-ci sont basées sur des grilles tarifaires reconnues par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser seront offerts aux entrepreneurs locaux et que ceux-ci auront l'opportunité de se partager de manière équitable les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la direction générale de la MRC à conclure des ententes pour la réalisation des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux pour la saison 2025 aux conditions suivantes :

1. Les secteurs visés n'intéressent qu'un seul entrepreneur ou font partie d'une entente de partage des travaux.
2. Les entrepreneurs sont disposés à réaliser les travaux selon les conditions de grilles tarifaires reconnues par le gouvernement du Québec.
3. Les ententes doivent respecter la capacité de payer de la MRC et permettre au fonds forestier d'atteindre sa capitalisation minimale prévue par règlement avant que celui-ci soit mis à contribution pour financer des travaux.

Si des secteurs ne remplissent pas ces trois conditions, la conclusion d'une entente pour ces secteurs devra faire l'objet d'une nouvelle décision du conseil concernant les modalités d'attribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 54 à 20 h 42.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 42 par M. MARCEL SOUCY et résolu que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000